

Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit-Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures

2019

Référence : Rapport n°1720.111

Diffusion : juin 2020

Atmo Normandie

3 Place de la Pomme d'Or, 76000 ROUEN

Tél. : +33 2.35.07.94.30

Fax : +33 2.35.07.94.40

contact@atmonormandie.fr



Avertissement

Atmo Normandie est l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Normandie. Elle diffuse des informations sur les problématiques liées à la qualité de l'air dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur et selon les règles suivantes :

La diffusion des informations vers le grand public est gratuite. Atmo Normandie est libre de leur diffusion selon les modalités de son choix : document papier, communiqué, résumé dans ses publications, mise en ligne sur son site internet (www.atmonormandie.fr). Les documents ne sont pas systématiquement rediffusés en cas de modification ultérieure.

Lorsque des informations sous quelque forme que ce soit (éléments rédactionnels, graphiques, cartes, illustrations, photographies...) sont susceptibles de relever du droit d'auteur elles demeurent la propriété intellectuelle exclusive de l'association. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle de ces informations faites sans l'autorisation écrite d'Atmo Normandie est illicite et constituerait un acte de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Pour le cas où le présent document aurait été établi pour partie sur la base de données et d'informations fournies à Atmo Normandie par des tiers, l'utilisation de ces données et informations ne saurait valoir validation par Atmo Normandie de leur exactitude. La responsabilité d'Atmo Normandie ne pourra donc être engagée si les données et informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées, quelles qu'en soient les répercussions.

Atmo Normandie ne peut en aucune façon être tenue responsable des interprétations, travaux intellectuels et publications diverses de toutes natures, quels qu'en soient les supports, résultant directement ou indirectement de ses travaux et publications.

Les recommandations éventuellement produites par Atmo Normandie conservent en toute circonstance un caractère indicatif et non exhaustif. De ce fait, pour le cas où ces recommandations seraient utilisées pour prendre une décision, la responsabilité d'Atmo Normandie ne pourrait en aucun cas se substituer à celle du décideur.

Toute utilisation totale ou partielle de ce document, avec l'autorisation contractualisée d'Atmo Normandie, doit indiquer les références du document et l'endroit où ce document peut être consulté.

Rapport n°1720.111

Le 8 juin 2020,

Les rédactrices,

Marta Dominik-Sègue

Marjolaine Ney

Le responsable du pôle Campagnes de mesure et
exploitation des données,

Sébastien Le Meur

Atmo Normandie – 3, Place de la Pomme d'Or - 76000 ROUEN

Tél. : 02 35 07 94 30 - mail : contact@atmonormandie.fr

www.atmonormandie.fr

Résumé

La nappe phréatique située sous la commune de Petit-Couronne est en partie polluée par des hydrocarbures provenant de fuites sur le réseau de la raffinerie de Petit-Couronne dans les années 80. Les vapeurs d'hydrocarbures étant susceptibles de remonter dans les constructions localisées au-dessus de la nappe phréatique polluée, Atmo Normandie, en collaboration avec la Mairie de Petit-Couronne, la DREAL¹, l'ARS², la société des Pétroles Shell et AECOM, réalise depuis une dizaine d'années des mesures de benzène dans l'air intérieur des habitations, entreprises et lieux publics concernés.

Les campagnes de mesures menées en 2008 ont en effet montré dans certaines habitations des concentrations élevées de benzène, inhabituellement rencontrées en air intérieur de logements. Ce constat a rendu nécessaire la mise en place d'un programme de travaux, afin d'améliorer la qualité de l'air dans les habitations touchées par la pollution de la nappe. Depuis, des campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur sont menées, deux fois par an jusqu'en 2018 et dorénavant une fois par an, dans les bâtiments situés dans la zone concernée. Ce rapport présente les résultats de la campagne de mesures réalisée en hiver 2019. Les résultats indiquent une baisse sensible des concentrations en benzène dans les habitations entre 2008, date de début des travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les habitations, et 2019. Néanmoins certaines habitations présentent encore des concentrations supérieures aux valeurs de référence de l'ANSES³ et du HCSP⁴ justifiant la continuation des actions engagées.

¹ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

² ARS : Agence Régionale de Santé

³ ANSES : Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

⁴ HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique

Sommaire

1. Introduction	6
2. Eléments nécessaires à la compréhension du document	6
2.1. Contexte	6
2.2. Approche choisie	7
2.3. Matériel	10
2.4. Méthodes	11
2.5. Origine des données.....	12
2.6. Limites	13
3. Déroulement	13
4. Résultats.....	14
4.1. Résultats bruts.....	14
4.2. Résultats transformés	14
4.2.1. Résultats de la qualité de l'air intérieur obtenus en 2019	14
4.2.2. Résultats de la qualité de l'air extérieur en 2019.....	15
4.2.3. Comparaison à titre indicatif des résultats de 2019 par rapport aux valeurs de référence du HCSP	17
4.2.4. Comparaison des résultats des campagnes hivernales entre 2008 et 2019.....	18
4.2.5. Evolution de la qualité de l'air extérieur.....	19
5. Interprétation des résultats et discussion	19
6. Conclusion et recommandations.....	20
7. Bibliographie	22



Sigles, symboles et abréviations

AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'air

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARS : Agence Régionale de Santé

COFIL : COmité de PILotage

COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (dans le cadre de ce document, DREAL de Normandie)

FID : Détection par ionisation de flamme

GC : Chromatographie en phase gazeuse

HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique

$\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme par mètre cube

MS : Spectrométrie de masse

QAE : Qualité de l'Air Extérieur

QAI : Qualité de l'Air Intérieur

PRPC : Pétroplus Raffinage Petit-Couronne

Rdc : Rez-de-chaussée

VGAI : Valeur Guide en Air Intérieur

1. Introduction

Plusieurs années après une pollution de la nappe phréatique de Petit-Couronne par des hydrocarbures issus d'une fuite sur une conduite enterrée de la raffinerie, certains habitants de Petit-Couronne signalaient toujours, de façon régulière, de fortes odeurs d'hydrocarbures dans leur logement ou au niveau de certains lieux publics de la commune. Ce constat a conduit Atmo Normandie en lien avec les autorités (DREAL, ARS) et la Mairie de Petit-Couronne à réaliser des mesures qui ont notamment révélées la présence de concentrations inhabituelles de benzène, un composé cancérigène, dans l'air intérieur de certains bâtiments de la commune. Ainsi, depuis 2008 Atmo Normandie, en collaboration avec différents partenaires (Mairie de Petit-Couronne, DREAL, ARS, société des Pétroles Shell, AECOM), réalise tous les ans des mesures de benzène dans l'air intérieur des habitations, des entreprises et des lieux publics situés au-dessus de la nappe polluée pour suivre l'évolution des concentrations. Parallèlement à ces mesures, des travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur ont été conduits dans certains bâtiments présentant des concentrations élevées en benzène, inhabituellement rencontrées en air intérieur de logements.

En 2019, Atmo Normandie a réalisé une campagne de mesure de benzène en air intérieur à Petit-Couronne (en mars 2019) dont les résultats sont présentés et commentés dans ce rapport. Les objectifs de la campagne de mesures conduite en 2019 étaient :

- De confirmer l'efficacité des travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur réalisés,
- D'effectuer des mesures de contrôle dans les bâtiments situés dans le périmètre de la lentille de pollution,
- D'évaluer l'évolution de la concentration en benzène dans les bâtiments où les concentrations ont dépassé au moins une fois $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ lors des campagnes précédentes.

Ce rapport présente l'approche choisie pour la réalisation de la campagne de mesures, la méthodologie, le déroulement de la campagne ainsi que les résultats obtenus. Ces résultats sont ensuite confrontés à certaines valeurs de référence et aux résultats obtenus lors des précédentes campagnes.

Ce rapport est destiné aux différents partenaires d'Atmo Normandie qui collaborent à cette étude ainsi qu'aux habitants de Petit-Couronne concernés par cette pollution. Il est ensuite rendu disponible sur le site www.atmonormandie.fr pour tout public intéressé.

2. Éléments nécessaires à la compréhension du document

2.1. Contexte

Dans les années 1985 et 1990, des fuites d'hydrocarbures sur le réseau de la raffinerie de Petit-Couronne ont été détectées. Ces hydrocarbures ont migré vers la partie basse de la commune de Petit-Couronne par le biais de la nappe phréatique générant une lentille d'hydrocarbures. Des travaux de récupération des hydrocarbures

dans le sous-sol ont été engagés à partir de 1990 et sont toujours en cours. L'extension de la lentille et son évolution sont représentées sur la Figure 1.

Les premières campagnes de mesures de benzène menées par Atmo Normandie à l'intérieur des habitations, des entreprises et des lieux publics situés au-dessus de la nappe polluée mais également dans la zone voisine ont eu lieu en 2005, puis ont été reconduites en été et hiver 2008. Elles ont montré des concentrations inhabituellement élevées en benzène dans l'air de certains des bâtiments investigués.

Suite à ces premières campagnes, un programme de travaux a été mis en place afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments concernés. Un programme annuel de mesures de benzène en air intérieur a également été mis en place pour suivre l'évolution des concentrations en benzène en air intérieur au cours du temps et de vérifier l'efficacité des travaux réalisés.

Le programme de mesures de benzène en air intérieur a été défini en collaboration avec les membres du comité de pilotage (COFIL) composé à l'origine de la Mairie de Petit-Couronne, de la société Pétroplus Raffinage Petit-Couronne (PRPC), de la DREAL et de l'ARS. En juin 2012, le bureau d'études AECOM, dûment mandaté par la Société des Pétroles Shell, a rejoint le COFIL. Les activités de la raffinerie de Petit-Couronne ont été arrêtées en 2013 suite à la procédure de liquidation judiciaire de PRPC. La gestion des travaux de remédiation de la lentille d'hydrocarbures était assurée par PRPC jusqu'en 2012 puis ont été repris par la Société des Pétroles Shell. Les résultats des mesures de chaque campagne sont envoyés aux membres du COFIL qui décident dans le cadre de leurs prérogatives respectives des actions à mettre en œuvre.

Les résultats des campagnes de mesures menées depuis 2008 par Atmo Normandie ont montré que dans certaines habitations les travaux réalisés ont permis de diminuer la concentration en benzène. Cependant, dans certaines habitations la concentration en benzène dépasse encore les Valeurs Guides en Air Intérieur (VGAI). La liste des rapports présentant les résultats de toutes les campagnes menées dans le cadre du projet de dépollution de la nappe phréatique à Petit-Couronne se trouve dans le chapitre 7. Les rapports sont disponibles sur le site www.atmonormandie.fr.

2.2. Approche choisie

En 2019, le dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur a été allégé. Au lieu de deux campagnes par an (une en hiver et une été), c'est désormais une seule campagne en période hivernale, période pendant laquelle les concentrations en benzène les plus élevées sont généralement observées, qui est réalisée. Cette décision prise par le COFIL est liée à la diminution des concentrations en benzène dans certaines habitations où des travaux ont été réalisés et à des concentrations en benzène globalement dans la gamme des valeurs habituellement rencontrées dans l'air intérieur des logements. Atmo Normandie a donc réalisé en 2019 un état

des lieux de la qualité de l'air intérieur dans la zone d'étude, 11 ans après la réalisation des premiers travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur mis en œuvre par les bureaux d'études et les sociétés PRPC et Shell.

Cet état des lieux de la qualité de l'air intérieur concerne les bâtiments dans lesquels des travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur ont été effectués mais aussi des bâtiments de contrôle localisés à l'intérieur du périmètre de la lentille de pollution (Figure 1) afin de vérifier que la concentration en benzène dans les bâtiments, non touchés initialement par la pollution, reste faible. Enfin des mesures de la qualité de l'air extérieur ont été réalisées en parallèle, à titre de témoin de la qualité de l'air enregistrée sur le secteur. Ces concentrations constituent ainsi des éléments de référence pour interpréter les concentrations observées en air intérieur, car il s'agit de l'air avec lequel les habitations sont aérées.

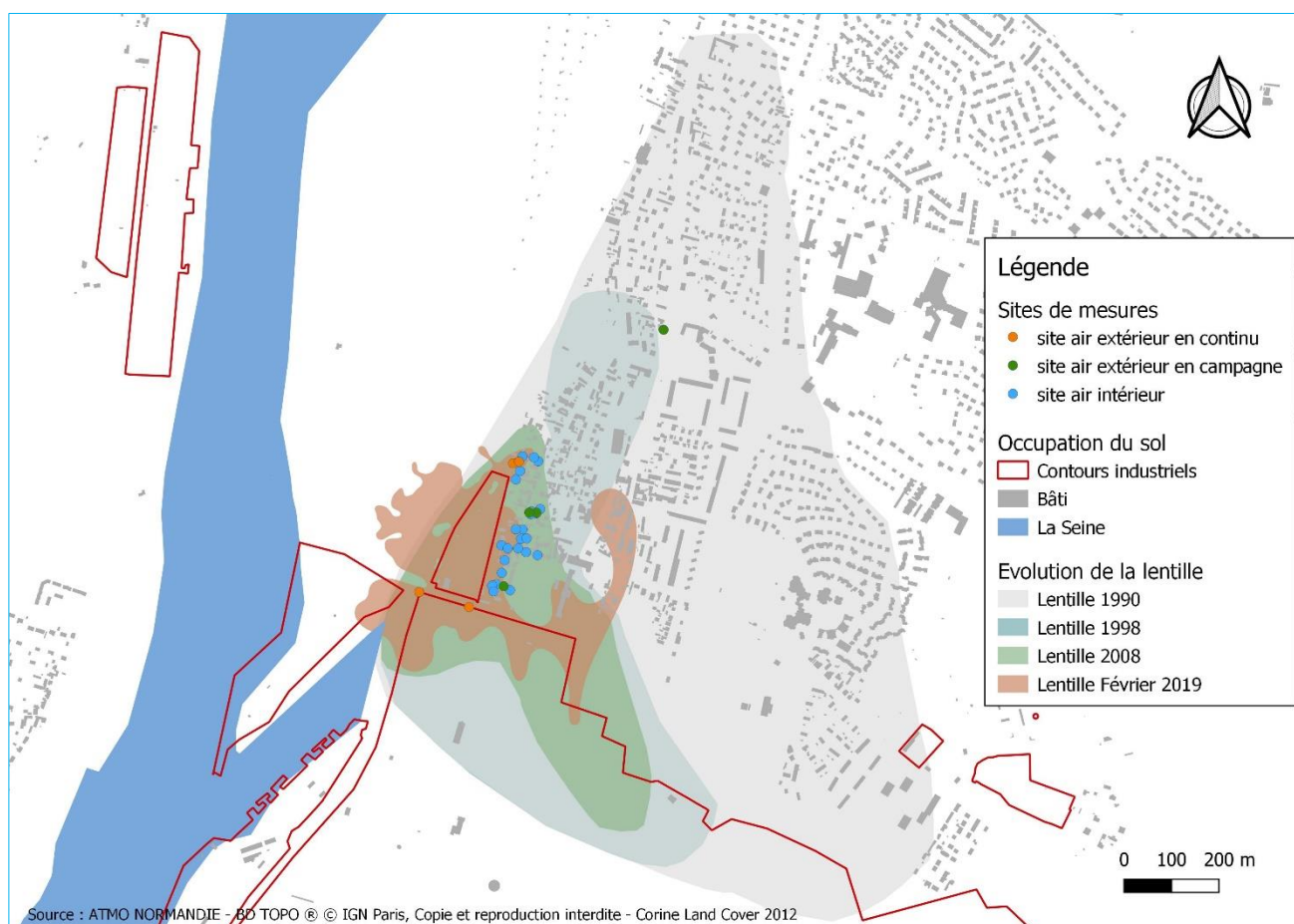


Figure 1 : Sites de mesures 2019

Les paramètres chimiques mesurés dans le cadre de cette étude sont synthétisés dans le tableau suivant (Tableau 1) :

Tableau 1 : Liste des paramètres mesurés

Paramètres chimiques mesurés
▪ Benzène ▪ Toluène, éthylbenzène, méta-/para-/ortho-xylène qui sont des hydrocarbures aromatiques monocycliques présents dans l'essence. Ces composés sont aussi présents dans des sources autres que la nappe phréatique polluée (peintures, vernis, colles, etc.) ▪ n-hexane qui est un traceur spécifique des vapeurs d'essence et qui n'est pas rencontré habituellement en air intérieur

Dans le présent rapport seuls les résultats du benzène sont analysés en détail. Ils sont comparés aux valeurs de référence actuellement disponibles.

Les résultats du benzène sont comparés à la VGAI court terme proposée par l'ANSES qui est une moyenne calculée sur 14 jours.

Les résultats du benzène sont également comparés aux valeurs repères d'aide à la gestion fixées par le HCSP. La campagne de mesures se déroule sur 14 jours une fois dans l'année, par conséquent la comparaison aux valeurs « long terme » du HCSP est donnée à titre indicatif.

L'ANSES propose pour le benzène trois VGAI relatives aux effets non cancérogènes - modulées selon la durée d'exposition - et une VGAI correspondant aux effets cancérogènes sur le long terme :

- **Pour les effets non cancérogènes :**
 - **10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour une exposition supérieure à un an (VGAI long terme),**
 - **20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur un an (VGAI intermédiaire),**
 - **30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 14 jours (VGAI court terme).**
- **Pour les effets cancérogènes :**
 - **2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour une exposition sur une vie entière (correspondant à un excès de risque de 10^{-5}).**

Le HCSP fixe trois valeurs pour les expositions chroniques sur le long terme :

- **2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ comme valeur cible à atteindre en 5 ans. Des teneurs inférieures ou égales témoignent d'une bonne qualité de l'air intérieur vis-à-vis de ce polluant. Mais il convient de garder à l'esprit que le benzène est un cancérogène sans seuil d'innocuité et que l'objectif doit toujours être de réduire les concentrations à un niveau aussi bas que raisonnablement possible ;**
- **5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ comme valeur repère 2012 de qualité de l'air en dessous de laquelle aucune action corrective spécifique n'est préconisée. Cette valeur repère évolue avec une pente décroissante de 1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ par an jusqu'à la valeur cible qui doit être atteinte depuis 2015 ou la concentration extérieure dans le cas où celle-ci est comprise entre 2 et 5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Ainsi, en 2019, lors de la campagne de mesures, la valeur repère de qualité de l'air était de 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Au-delà de cette valeur repère de qualité de l'air, il est nécessaire d'identifier les sources en cause afin d'engager des actions appropriées de réduction des émissions ou, à défaut, d'instaurer des procédures de ventilation des locaux de nature à diminuer les niveaux intérieurs. Une évaluation de la contribution extérieure peut aussi être à réaliser.**
- **10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ comme valeur d'action rapide au-delà de laquelle les sources en cause doivent être rapidement identifiées et neutralisées dans le but de ramener les teneurs intérieures en-dessous de la valeur repère (5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2012, 4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2013, 3 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2014, 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2015).**

Les résultats obtenus sur les sites de mesures en air extérieur sont comparés aux valeurs réglementaires existantes pour l'air extérieur, à savoir :

- **2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle (objectif de qualité),**
- **5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle (valeur limite).**

2.3. Matériel

Les prélèvements ont été réalisés à l'aide d'échantillonneurs passifs Radiello® par diffusion sur des cartouches de charbon actif (Figure 2). Ces échantillonneurs ont été développés par l'Istituto Clinici Scientifici Maugeri (Italie). Ils sont couramment utilisés en air intérieur et extérieur.

Pour les prélèvements en air extérieur, les échantillonneurs ont été installés dans des abris de protection afin de les protéger de la pluie qui les rendrait inutilisables. Le matériel de prélèvement et de mesure utilisé est présenté dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Descriptif du matériel employé lors des campagnes de mesures

Echantillonneurs passifs RADIELLO® avec sa membrane blanche et une sonde de température	
Boîte de protection pour l'échantillonneur passif	

2.4. Méthodes

La réalisation d'une campagne de mesures en hiver permet d'observer l'évolution des concentrations à une période où la plus faible aération des bâtiments et potentiellement des niveaux d'eaux souterraines plus élevés favorisent les remontées et l'accumulation de vapeurs :

- La campagne hivernale 2019 a eu lieu en mars. Les prélèvements ont été effectués dans 30 habitations/entreprises/lieux publics.
- Lors de la campagne des prélèvements à l'extérieur ont également été réalisés sur 8 sites de mesures.

Du fait de concentrations plus élevées en air extérieur sur un des sites suivis pendant les campagnes de mesures antérieures, il a été décidé de renforcer la surveillance des concentrations en benzène en air extérieur. Ainsi depuis 2014, en plus des mesures réalisées pendant les campagnes de mesures sur les 8 sites, quatre sites de surveillance ont été sélectionnés pour effectuer un suivi en continu, tout au long de l'année.

Pour chacune des campagnes de surveillance de la qualité de l'air intérieur et extérieur, la période de mesures est de 14 jours.

Dans les différents bâtiments investigués, les mesures ont été réalisées dans une ou plusieurs pièces, et à différents niveaux (cave, rez-de-chaussée, étages) quand la configuration du bâtiment le permettait.

Le nombre de sites de mesures et leur type sont synthétisés dans le Tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3 : Sites de mesures de la campagne hiver 2019

Campagne hiver 2019
30 sites et 57 emplacements QAI ⁵ dont : - 10 caves - 30 rez-de-chaussée - 15 étages - 2 garages
8 sites QAE ⁶
4 sites QAE en continu

Afin de s'assurer que les échantillonneurs n'ont pas été contaminés avant leur utilisation, des blancs (cartouches de piégeage non exposées à l'air) ont également été envoyés au laboratoire pour analyse.

Après exposition, les échantillonneurs passifs sont envoyés à l'Istituto Clinici Scientifici Maugeri (Padoue – Italie) pour analyse. Ils sont analysés par chromatographie en phase gazeuse avec détection par ionisation de flamme et spectrométrie de masse (GC/FID-MS).

2.5. Origine des données

Les données présentées dans ce rapport proviennent des analyses réalisées par l'Istituto Clinici Scientifici Maugeri sur les prélèvements réalisés par Atmo Normandie à Petit-Couronne lors de la campagne de 2019. Ces données de mesures sont parfois accompagnées d'informations fournies par les habitants sur des activités ou événements particuliers (par ex : travaux de peinture etc.) ayant pu avoir une influence sur les résultats.

⁵ QAI : Qualité de l'air intérieur

⁶ QAE : Qualité de l'air extérieur

2.6. Limites

Une campagne de mesures de 14 jours a eu lieu au cours de l'année 2019. Or, le niveau de pollution intérieure fluctue pendant l'année notamment suivant la pluviométrie, qui influe sur la hauteur de la nappe phréatique polluée et par voie de conséquence sur les concentrations en benzène dans les habitations. Cependant, comme la campagne de mesures a eu lieu pendant une période hivernale, on peut considérer que le risque d'exposition à des concentrations importantes du fait de la hauteur de la nappe a été correctement pris en considération.

Par ailleurs, il faut signaler comme limite à l'interprétation, le fait que la présence de benzène en air intérieur n'est pas uniquement liée aux remontées de vapeurs d'hydrocarbures provenant de la nappe phréatique polluée. Les **sources potentielles** – autres que les remontées de vapeurs issues de la nappe – de benzène sont notamment : la fumée de cigarette, les produits de bricolage, de construction ou de décoration, l'encens, les bougies parfumées, les désodorisants liquides, les carburants, le fioul domestique mais aussi l'air extérieur. Tous ces paramètres n'étant pas totalement connus, il est parfois délicat de faire la part des choses entre les remontées de vapeurs liée à la nappe polluée et les autres sources potentielles.

Enfin, les valeurs de références utilisées dans ce rapport sont susceptibles de modifications ultérieures du fait de l'évolution des connaissances.

3. Déroulement

Suite à la précédente campagne de mesures réalisée en 2018 et aux différents travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur qui ont été réalisés, Atmo Normandie et les autres membres du COPIL ont défini de façon concertée, la liste des bâtiments devant être investigués lors de cette nouvelle campagne de mesures. Une semaine avant chaque campagne, Atmo Normandie a pris rendez-vous par téléphone avec les différents habitants/entreprises/services communaux concernés par les campagnes de mesures. La campagne de mesures a alors été réalisée sur la période suivante :

Campagne 2019	Date de début	Date de fin
Campagne hivernale	4 mars 2019	18 mars 2019

Lors du retrait des échantillonneurs, l'opérateur d'Atmo Normandie a interrogé les occupants du bâtiment pour savoir :

- si des événements particuliers (pouvant avoir une influence sur les résultats des mesures) s'étaient produits au cours des 14 jours de mesures dans ou à proximité des pièces investiguées (par exemple : nouveau mobilier, travaux, peinture, incendie, etc.),
- si des odeurs spécifiques d'hydrocarbures avaient été senties au cours des 14 jours de mesures.

A la fin de la période de mesures, les tubes passifs ont été retirés, conditionnés et envoyés au laboratoire de l'Istituto Clinici Scientifici Maugeri pour analyse.

Les résultats bruts des mesures sont envoyés à Atmo Normandie par l'Istituto Clinici Scientifici Maugeri. Ils sont ensuite transmis par mail aux membres du COPIL de façon à ce que chaque organisme puisse mettre en œuvre, si cela est jugé nécessaire, les actions de gestion du risque entrant dans ses prérogatives.

4. Résultats

4.1. Résultats bruts

Les résultats bruts rendus anonymes des mesures de benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes et n-hexane sont disponibles sur demande auprès d'Atmo Normandie (contact@atmonormandie.fr).

Conformément au RGPD (Le Règlement Général de Protection des Données), les occupants des bâtiments investigués à Petit-Couronne qui ont signé l'attestation de visite d'Atmo Normandie, disposent d'un droit d'accès à tous les résultats des mesures réalisées dans leur habitation/entreprise/lieu public. Il leur suffit d'en faire la demande auprès d'Atmo Normandie (par mail : contact@atmonormandie.fr ou par courrier : Atmo Normandie – 3 place de la Pomme d'Or – 76000 Rouen). Pour être recevable, toute demande devra être accompagnée de la production d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.

4.2. Résultats transformés

4.2.1. Résultats de la qualité de l'air intérieur obtenus en 2019

Sur les graphiques ci-dessous sont représentées les répartitions des concentrations mesurées dans les caves et aux rez-de-chaussée en hiver 2019. Pendant cette campagne, aucun dépassement de la VGAI court terme de l'ANSES de 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ a été enregistré. En revanche, une pièce de vie dépasse la valeur d'action rapide de 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ du HCSP et 4 habitations et les bureaux d'une entreprise sont concernés par le dépassement du seuil de 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pendant cette campagne hivernale. Il y a tout de même 89% des pièces de vie qui se caractérisent par de faibles concentrations en benzène, inférieures ou égales à 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (Figure 2).

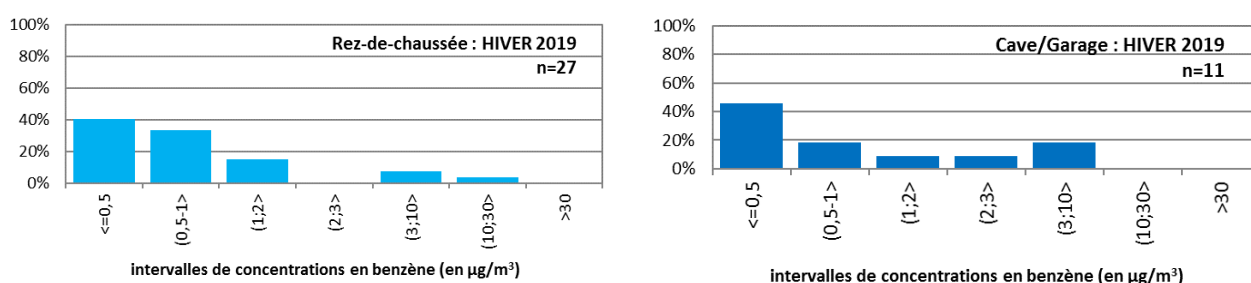


Figure 2 : Répartition des concentrations en benzène mesurées aux rez-de-chaussée et dans les caves pendant la campagne hivernale 2019 ; n= nombre total de sites investigués.

Sur le graphique ci-après (Figure 3) sont représentées les concentrations moyennes/médianes par type de pièces.

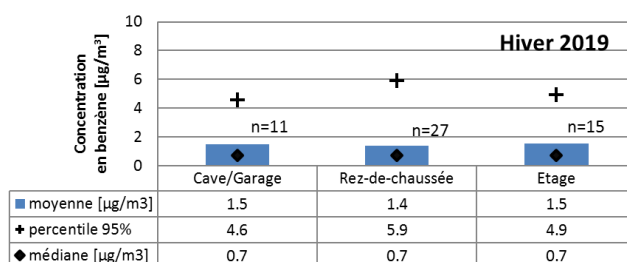


Figure 3 : Statistiques par type de pièces à l'hiver 2019; n= nombre total de sites investigués.

En 2019, les concentrations moyennes en benzène sont similaires entre les caves et les pièces de vie. Les valeurs médianes⁷ sont inférieures à $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$, ce qui est faible.

4.2.2. Résultats de la qualité de l'air extérieur en 2019

La qualité de l'air extérieur a été suivie sur 8 sites parallèlement à la campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur et sur 4 sites en continu tout au long de l'année 2019 (Figure 4). Notons que vingt-sept tubes n'ont pas pu être analysés : douze boulevard Cordonnier, un Impasse François Duboc et quatorze boulevard Cordonnier bis (26 ont disparu et 1 n'a pas pu être analysé en raison d'un manque d'adsorbant du tube passif).

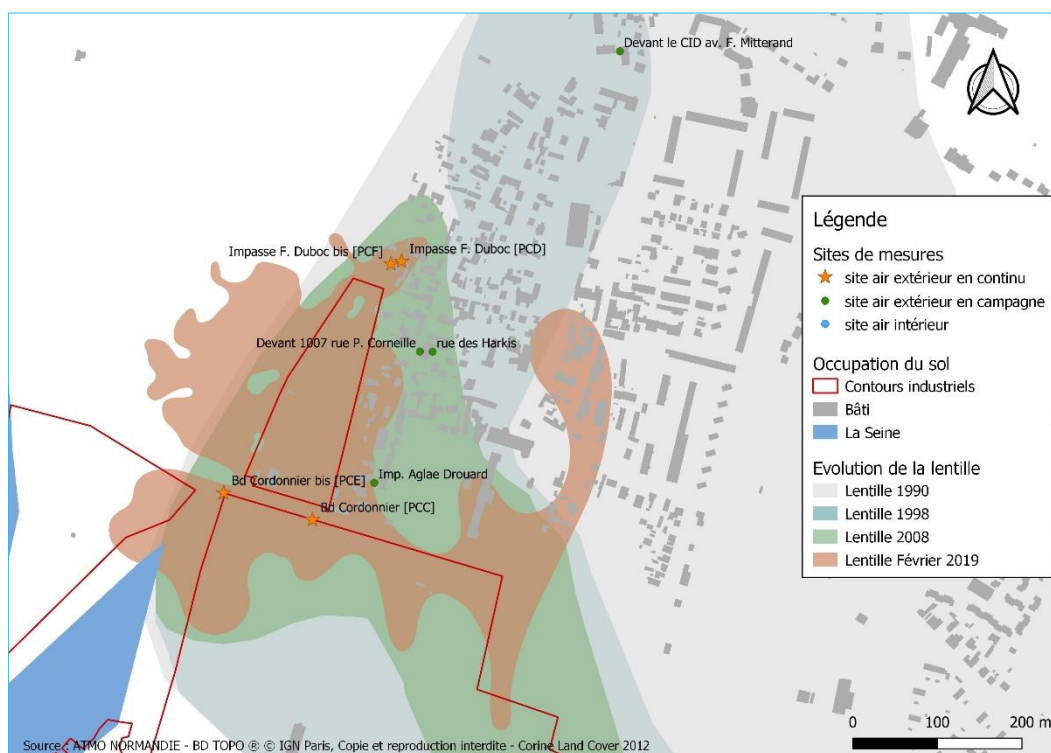


Figure 4 : Sites de mesures de la qualité de l'air extérieur en 2019 (en orange les sites suivis en continu et pendant les campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur et en vert les sites suivis uniquement pendant les campagnes).

⁷ La médiane d'un ensemble de valeurs est une valeur x qui permet de couper l'ensemble des valeurs en deux parties égales : mettant d'un côté une moitié des valeurs, qui sont toutes inférieures ou égales à x et de l'autre côté l'autre moitié des valeurs, qui sont toutes supérieures ou égales à x

Les concentrations mesurées sur les sites extérieurs pendant la campagne hivernale 2019 sont représentées sur la Figure 5.

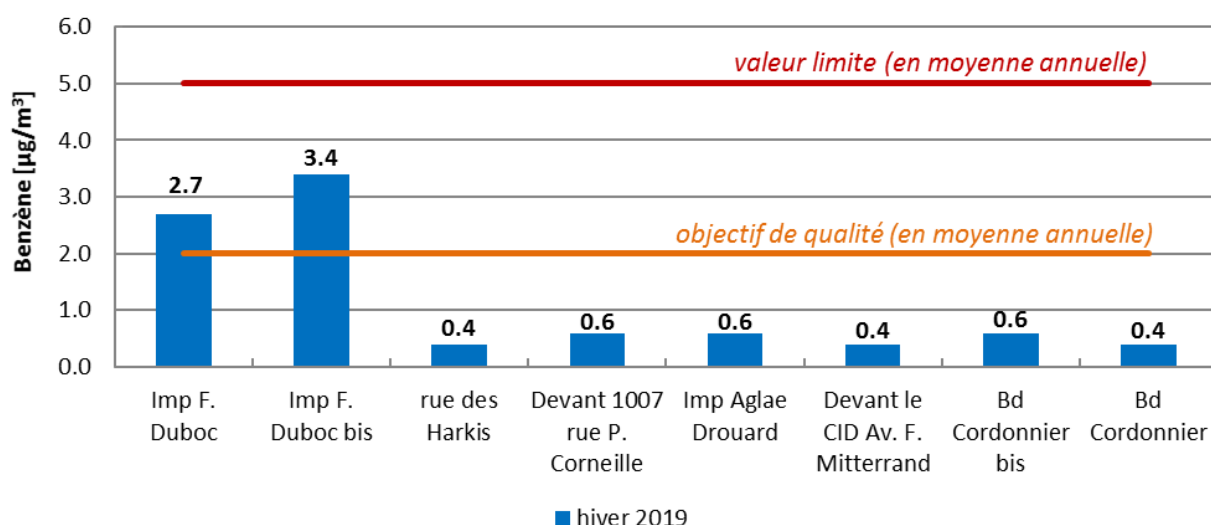


Figure 5 : Concentrations en air extérieur mesurées pendant la campagne hivernale en 2019.

Les concentrations varient de 0.4 µg/m³ (rue des Harkis, av F. Mitterrand et bd Cordonnier) à 3,4 µg/m³ (Imp. F. Duboc bis). Ces valeurs étant issues de mesures menées sur 14 jours, la comparaison de ces données par rapport à la valeur limite annuelle et à l'objectif de qualité annuel en environnement extérieur est indicative. A cette réserve près, il est à noter qu'aucune des concentrations moyennes ne dépasse la valeur limite en air extérieur (5 µg/m³). Toutefois les deux sites Impasse François Duboc dépassent l'objectif de qualité (2 µg/m³).

L'évolution des concentrations de benzène mesurées en continu tout au long de l'année 2019 sur quatre sites à Petit-Couronne est présentée sur la Figure 6.

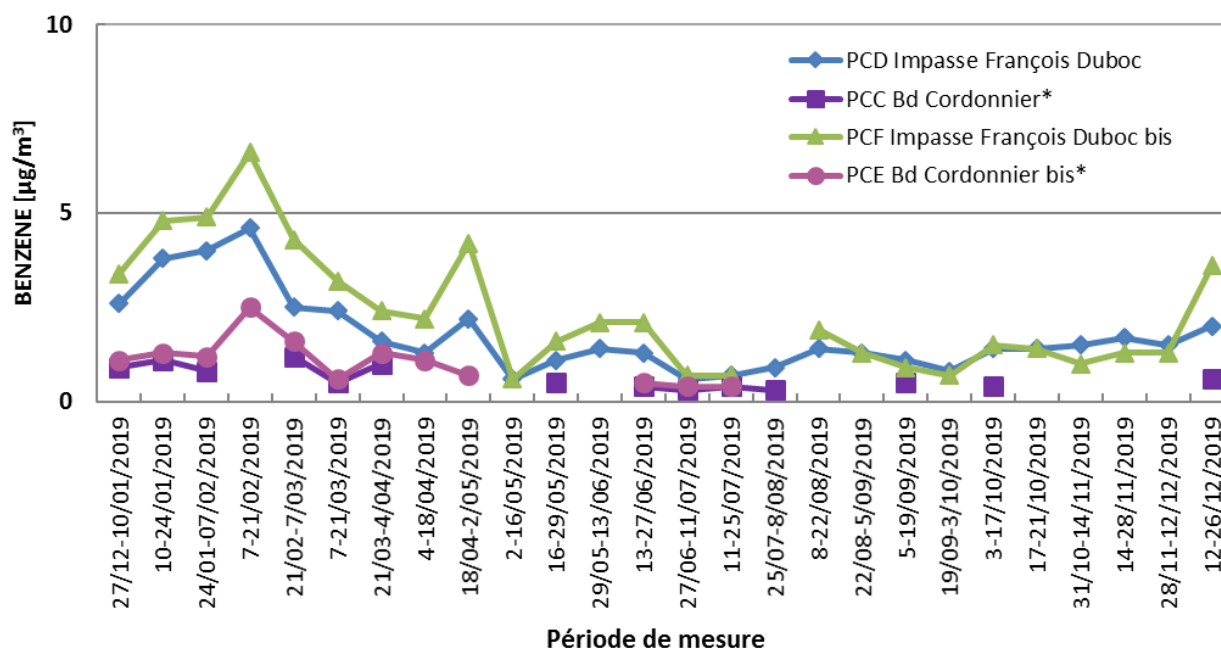


Figure 6 : Evolution des concentrations de benzène en air extérieur mesurées sur les quatre sites suivis en continu en 2019.

*en 2019, seuls 14 tubes pour PCC et 12 tubes pour PCE ont pu être analysés, les autres ayant disparu.

En 2019, la disparition de douze tubes boulevard Cordonnier et quatorze boulevard Cordonnier bis, ne permet pas de discerner une tendance des concentrations sur ces sites en mai et d'août à décembre. Cependant, les plus fortes concentrations de benzène sont encore enregistrées sur les deux sites Impasse François Duboc entre janvier et mai avec un maximum de $6.6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ enregistré en moyenne sur la période du 7 février au 21 février sur le site Impasse François Duboc bis. Le site Impasse François Duboc situé à une vingtaine de mètres du site précédent enregistre également des concentrations élevées mais atténuées sur la même période. Les concentrations les plus faibles sont enregistrées sur le site Boulevard Cordonnier.

La moyenne annuelle en air extérieur mesurées sur les quatre sites en continu en 2019 est représentée sur la Figure 7 : Moyenne annuelle en air extérieur mesurées sur les quatre sites en continu en 2019. Figure 7.

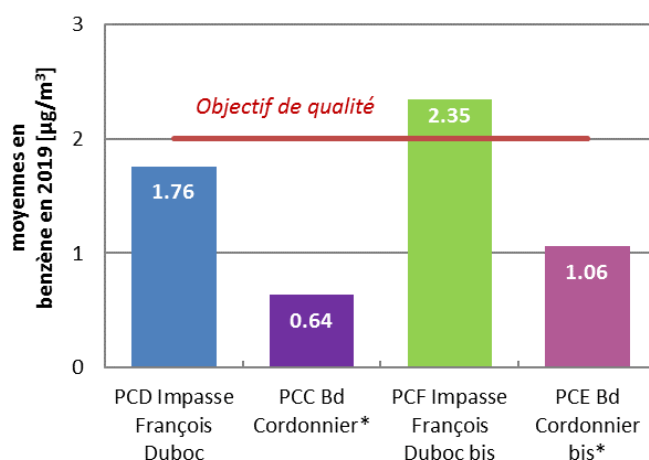


Figure 7 : Moyenne annuelle en air extérieur mesurées sur les quatre sites en continu en 2019.

* moyenne annuelle calculée sur 14 tubes pour PCC, 12 tubes pour PCE contre 26 pour PCD et 25 pour PCF.

En 2019, la moyenne annuelle du site Bd Cordonnier (PCC) et Bd Cordonnier bis (PCE) est calculée avec moitié moins de valeurs que pour les sites Impasse François Duboc (PCD et PCF). A cette réserve près, seule la moyenne annuelle enregistrée sur le site impasse François Duboc bis dépasse légèrement l'objectif de qualité qui est de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (Figure 7). La concentration moyenne annuelle en benzène sur le site PCC (Boulevard Cordonnier) situé à proximité de l'ancienne raffinerie reste la plus faible.

4.2.3. Comparaison à titre indicatif des résultats de 2019 par rapport aux valeurs de référence du HCSP

Dans ce chapitre les concentrations en benzène mesurées sur les sites de la campagne hivernale 2019 sont comparées dans les graphiques suivants aux valeurs de référence du HCSP (valeur cible = $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$, et valeur d'action rapide = $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Les valeurs proposées par le HCSP sont des valeurs "long terme" c'est-à-dire des valeurs moyennes sur au moins un an. Les valeurs utilisées pour cette comparaison sont basées sur les concentrations en benzène obtenues pendant la saison hivernale. Ces mesures ne couvrant que 14 jours sur l'année 2019, les comparaisons avec les valeurs du HCSP sont données à titre indicatif.

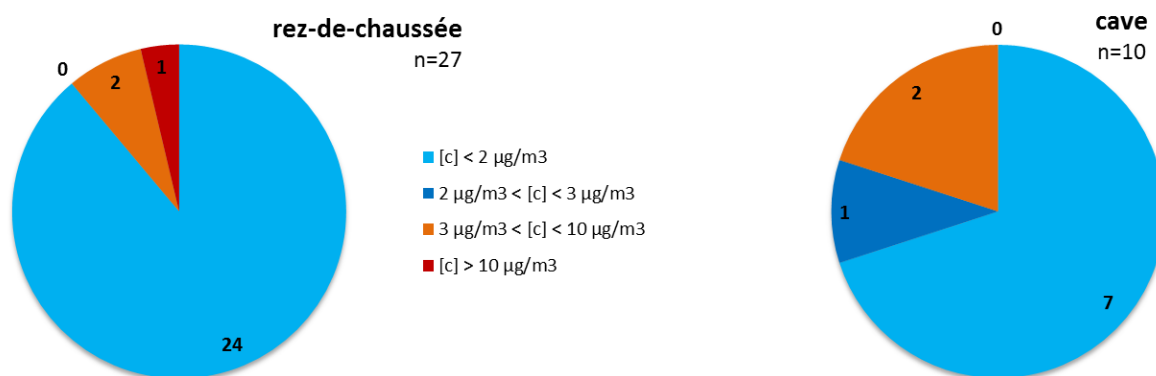


Figure 8 : répartition des sites par rapport aux valeurs de référence du HCSP en 2019

En 2019, on observe les éléments suivants :

- une maison est concernée par un léger dépassement de la valeur d'action rapide ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$),
- au total 5 sites (2 rdc, 3 caves) sont concernés par le dépassement de la valeur repère de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ mais inférieurs à la valeur d'action rapide, soit 7 % des rez-de-chaussée et 30% des caves,
- 89% des rez-de-chaussée et 70% des caves respectent la valeur repère de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ du HCSP.

4.2.4. Comparaison des résultats des campagnes hivernales entre 2008 et 2019

Cette comparaison a été effectuée entre 2008 et 2019 uniquement entre les campagnes hivernales pour lesquelles on dispose d'un échantillon commun important. Le choix des campagnes hivernales pour le suivi de l'évolution des concentrations en benzène est également justifié par le fait que les concentrations enregistrées lors des périodes hivernales sont généralement plus fortes. Le risque d'exposition des habitants est donc le plus important.

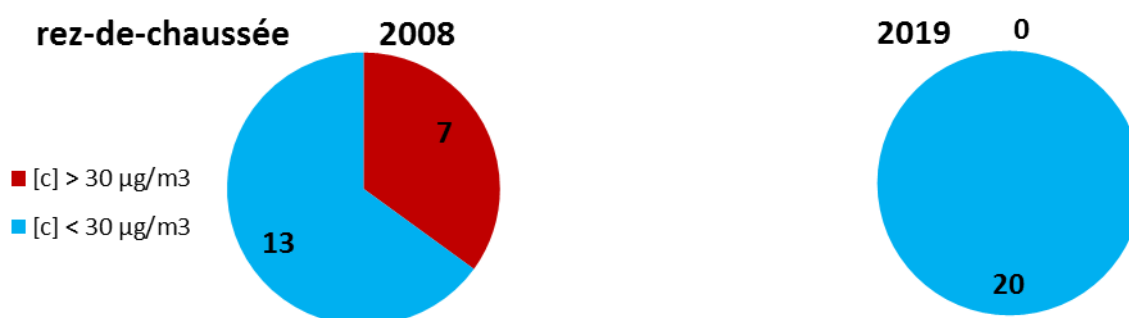


Figure 9 : Evolution de dépassement de la VGAI court terme de l'ANSES entre les campagnes hivernales 2008 et 2019

Il est à noter qu'en 2019 aucun dépassement de la VGAI court terme proposée par l'ANSES de $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ n'a été enregistré dans les pièces de vie des habitations investiguées.

4.2.5. Evolution de la qualité de l'air extérieur

L'évolution de la qualité de l'air extérieur est présentée pour les 5 sites extérieurs suivis pendant les campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur depuis 2012. Sur la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ont été représentées les concentrations par site et par année, obtenues sur la base des campagnes hivernales.

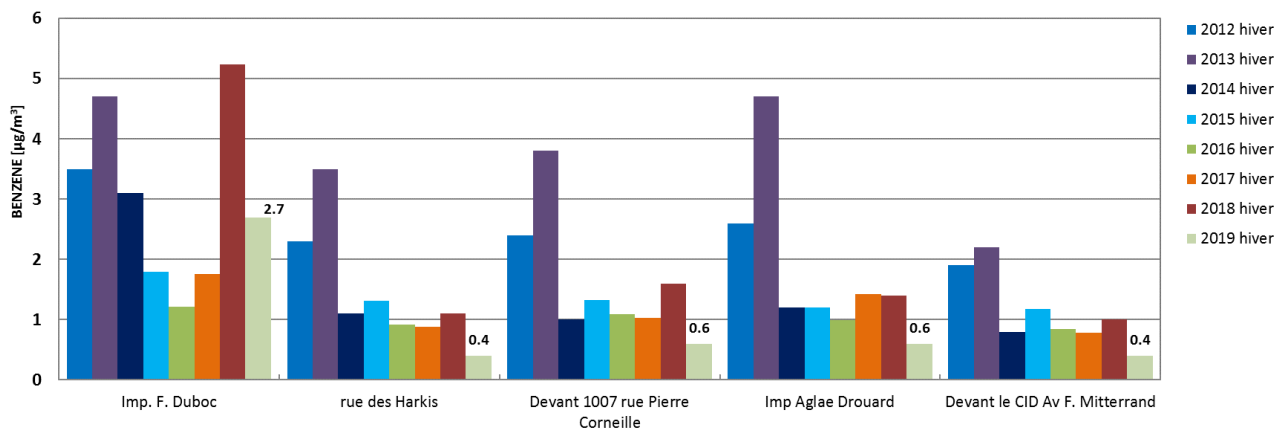


Figure 10 : Evolution des concentrations de benzène mesurées pendant la campagne hivernale sur 5 sites suivis depuis 2012.

Les concentrations hivernales de 2019 sont en baisse par rapport aux années passées. L'augmentation importante observée en 2018 Impasse François Duboc n'est pas retrouvée en 2019. Cependant la concentration 2019 reste plus élevée que les niveaux observés de 2015 à 2017 sur ce site.

5. Interprétation des résultats et discussion

Sur 30 sites investigués pendant la campagne 2019, un site présente un dépassement de la valeur limite de 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ proposée par le HCSP et quatre pièces de vie d'habitations et une entreprise présentent des concentrations en benzène supérieures à la valeur repère de 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ proposée par le HCSP. Même si ces valeurs se réfèrent à la moyenne annuelle, elles sont utilisées ici à titre indicatif (comparaison à la concentration d'une campagne de 14 jours en période hivernale) pour pouvoir identifier les sites pour lesquels il est nécessaire de rester vigilant pour les campagnes futures.

En 2019, parmi les pièces de vie de 22 bâtiments investigués et concernés par les travaux d'amélioration de la qualité de l'air, 19 se caractérisent par des concentrations en benzène respectant la valeur repère de 2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Les 3 autres sites concernés par les travaux, ont enregistré un dépassement de la valeur repère ou de la valeur limite. Globalement les travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur montrent donc leur efficacité. Les explications qui peuvent être apportées par rapport à ces dépassements sont les suivantes :

- Dans la maison présentant des concentrations légèrement supérieures à 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, au regard des concentrations des autres composés mesurés, comme le toluène, les xylènes, l'éthylbenzène et le n-hexane il est difficile de faire la distinction entre la part liée à l'influence de la pollution de la nappe phréatique par les hydrocarbures de celle liée aux activités des occupants comme la fumée de cigarette, le chauffage au poêle à fioul, etc.

- Pour l'entreprise, il est également difficile de faire la distinction entre la part liée à l'influence de la pollution de la nappe phréatique par les hydrocarbures de celle liée à l'activité de l'entreprise. Cependant, il est fort probable que les teneurs en benzène soient en grande partie liées à des sources autres que la lentille au regard des concentrations des autres composés mesurés, comme le toluène, les xylènes, l'éthylbenzène et le n-hexane. En effet, l'augmentation des concentrations en benzène mais aussi en autres composés volatils a été enregistrée après le changement d'activité sur ce site en 2015.
- La qualité de l'air intérieur d'une des maisons située Impasse François Duboc est probablement influencée par la qualité de l'air extérieur qui est légèrement dégradée par rapport aux autres sites.

Pour tous ces sites, il est important de rester vigilant lors des campagnes futures.

6. Conclusion et recommandations

Les résultats présentés dans ce rapport s'appuient sur la réalisation d'une campagne de mesures hivernale menée en mars 2019 à Petit-Couronne, dans des bâtiments situés au-dessus d'une nappe phréatique polluée par des hydrocarbures. Ils concernent les mesures de benzène à l'intérieur de certains bâtiments (logements, entreprises, bâtiments communaux) de la zone d'étude et en air extérieur.

Les principales conclusions sont les suivantes :

- En 2019, un léger dépassement de la valeur d'action rapide de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ proposée par le HCSP pour le benzène a été enregistré dans une habitation. Ce dépassement est probablement lié à l'activité des occupants (fumée de cigarette, chauffage au poêle à fioul, ...).
- Les concentrations en benzène (en air intérieur et en air extérieur) varient entre les années. Cette variation peut s'expliquer d'une part par l'évolution de la hauteur de la nappe phréatique. Généralement en hiver, en raison de précipitations plus importantes, le niveau de la nappe phréatique est plus haut (plus près du sol) et la lentille d'hydrocarbures peut alors potentiellement impacter plus facilement la qualité de l'air intérieur (cela a été particulièrement le cas durant les hivers 2013 et 2018). Au contraire, l'été, le niveau de la nappe est au plus bas (plus loin de la surface du sol) du fait de la baisse des précipitations. L'impact de la lentille de pollution sur la qualité de l'air est alors plus faible. D'autre part, ces variations peuvent être liées à des sources internes (systèmes de chauffage, tabagisme...) et à l'aération des logements généralement plus importante en période estivale. Les concentrations en benzène de l'air extérieur, servant à l'aération des bâtiments, sont aussi, de façon générale, plus faibles en été (sauf pour le site Impasse François Duboc pour certaines années).
- Sur les sites communs aux campagnes de 2008 et 2019, les concentrations en benzène en air intérieur ainsi que le nombre de dépassements des valeurs de référence ont diminué. Cette évolution s'explique notamment par les travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur réalisés depuis 2008 dans certaines habitations.

- La campagne hivernale 2019 met en évidence cinq bâtiments où la concentration en benzène dépasse la valeur de $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ dans les pièces de vie d'habitations ou les bureaux d'une entreprise. Cette valeur est l'une des valeurs repères définies par le HCSP. Il faudra rester vigilant pour ces sites lors des campagnes futures et s'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'amélioration de la qualité de l'air intérieur tout en gardant à l'esprit que d'autres sources que la nappe polluée sont suspectées dans certains cas.
- La moyenne annuelle en benzène enregistrée en air extérieur sur les sites suivis en continu dépasse l'objectif de qualité sur l'un des 4 sites suivis (au niveau de l'impasse François Duboc bis). Les résultats de mesures montrent des pics plus importants en début de l'année 2019 (février-mai), d'où l'importance de maintenir une surveillance de la qualité de l'air extérieur en continu dans cette zone et de chercher la source de ces pics récurrents depuis plusieurs années.

Suite aux travaux d'amélioration engagés dans la zone touchée par la pollution de la nappe phréatique, la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments s'est améliorée depuis le début des campagnes de surveillance. Il reste néanmoins quelques bâtiments où la concentration en benzène dépasse la valeur repère fixée par le HCSP pour lesquels il est nécessaire de rester vigilant.

7. Bibliographie

ANSES, CSTB, 2008. Valeurs guides de qualité d'air intérieur : le benzène.

HCSP, 2010. Valeurs repères d'aide à la gestion dans l'air des espaces clos : le benzène

Atmo Normandie, 2018. Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit-Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures, année 2018. Rapport d'étude n°1720-008

Atmo Normandie, 2017. Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit-Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures, année 2017. Rapport d'étude n°1720-006

AIR NORMAND, 2016. Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit-Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures, année 2016. Rapport d'étude n°1720-003

AIR NORMAND, 2015. Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit-Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures, année 2015. Rapport d'étude n°1180-013

AIR NORMAND, 2014. Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit-Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures, année 2014. Rapport d'étude n°1180-011

AIR NORMAND, 2013. Evaluation des teneurs en benzène en air intérieur à Petit-Couronne dans la zone résidentielle touchée par une pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures, année 2013. Rapport d'étude n°12_19_14

AIR NORMAND, 2012. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit-Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures Programme pluriannuel – phase 3, Année 2012. Rapport d'étude n°11_19_13_phase 3

AIR NORMAND, 2011. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit-Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures Programme pluriannuel – phase 2, Année 2011. Rapport d'étude n°11_04_11_phase 2

AIR NORMAND, 2010. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit-Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures - Programme pluriannuel – phase 1, Année 2010. Rapport d'étude n° 09_12_10_phase 1

AIR NORMAND, 2009. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit-Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures – mesures complémentaires (08.06-22.06.2009). Rapport d'étude n° E 09_09_09

AIR NORMAND, 2009. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit-Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures – mesures complémentaires (17.11 – 3.12.2008). Rapport d'étude n° E 08_19_09

AIR NORMAND, 2008. Evaluation du benzène dans les habitations de Petit-Couronne situées dans la zone résiduelle touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures. Rapport d'étude n° E 08_07_08

AIR NORMAND, 2007. Mesures complémentaires de benzène dans une habitation de Petit-Couronne située dans la zone touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures. Rapport d'étude n° E 07_12_07

AIR NORMAND, 2006. Evaluation des teneurs en benzène dans des habitations et des lieux publics de Petit-Couronne situés dans la zone touchée par une pollution de la nappe phréatique aux hydrocarbures. Rapport d'étude n° E 05_04_06.



RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmonormandie.fr

Atmo Normandie
3 Place de la Pomme d'Or, 76000
ROUEN
Tél. : +33 2.35.07.94.30

